



objet : Expertise cartographique
Natura 2000

n/réf : LER/MPL/06.125/Na

Monsieur Yann LE PETIT
CAP ATLANTIQUE
3 avenue des Noëles
BP 64
44503 LA BAULE CEDEX

Nantes, le 1er septembre 2006

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Laboratoire côtier Environnement littoral
et Ressources aquacoles
Morbihan - Pays de Loire
(LER/MPL)

12, rue des Résistants
B.P. 86
56470 La Trinité-sur-Mer
France

téléphone 33 (0)2 97 30 19 19
télécopie 33 (0)2 97 30 19 00

et

Rue de l'île d'Yeu
BP 21105
44311 Nantes cédex 3
France

téléphone 33 (0)2 40 37 41 51
télécopie 33 (0)2 40 37 42 41

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96

<http://www.ifremer.fr>

Dossier suivi par Hélène Jeammeret (LER/MPL) et Claire Rollet (DYNECO Brest)

Monsieur,

Les cartes des habitats Natura 2000, fournies par le cabinet TBM, sur les secteurs des Traicts de Pen Bé et de la Baie de Pont Mahé, appellent de notre part les commentaires suivants :

- Sur la cartographie des habitats des traicts du Croisic apparaissent de larges secteurs identifiés comme des herbiers de zostères, ce qui conduit le cabinet TBM à classer tous ces secteurs en « priorité d'actions de conservation n°1 ». Ce classement ne se justifie pas sur toute la surface proposée. En effet, la méthodologie mis en œuvre par TBM s'appuie sur la valeur radiométrique du pixel de l'orthophotographie littorale. Or, l'utilisation de données radiométriques ne permet pas de différencier les herbiers de zostères des zones couvertes d'entéromorphes (on parle de confusion radiométrique associée à ces types de végétation). Les campagnes de terrain réalisées dans le cadre du projet REBENT ont permis de discriminer les zostères. Les documents élaborés par l'Ifremer dans le cadre de ce projet, accessibles sur <http://www.rebent.org/documents/index.php>, et mis à disposition de TBM à la demande de Natura 2000, montrent qu'il ne s'agit pas exclusivement de zostères, mais aussi d'entéromorphes. De ce fait, Il semble important que la surface classée en priorité d'action n°1 soit revue à la baisse, sinon celle-ci doit être validée par des contrôles supplémentaires sur le terrain.
- Bien que les travaux du REBENT ne portent pas sur les traicts de Pen-Bé - Rostu ni sur la baie de Pont-Mahé, on peut également suggérer de réaliser dans ces zones des observations sur le terrain qui permettraient de préciser le contour des herbiers de zostères. En effet, compte-tenu de la méthodologie mis en œuvre qui est identique à celle du secteur précédent, on peut s'attendre à une surévaluation des secteurs classés en priorité d'action n°1.

- D'une manière générale, la validation par des observations sur le terrain serait intéressante pour tous les types d'habitats pour lesquels une priorité d'action n°1 ou 2 a été établie. En effet, si l'on comprend aisément que les récifs d'Hermelles aient été classés en priorité d'actions de conservation n° 1, le classement en priorité 2 des sables grossiers et graviers (1140-5) au sud des traicts de Pen-Bé – Rostu devrait être justifié par la présence d'espèces protégées ou d'habitats spécifiques.
- Enfin, la diversité des habitats entraîne l'utilisation d'un très grand nombre de couleurs (plus d'une trentaine) et les nuances choisies ne sont pas toujours bien distinctes les unes des autres en fonction des catégories. Un effort au niveau de la sémiologie faciliterait la lecture de la cartographie.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Luçay HAN CHING



Directeur du Centre de Nantes

Copies : LER/MPL (P. Camus), DYNECO (Y.-H. de Roeck), DOP/LER (L. Drévès)